



Semaine du 20 janvier 2025 au 26 janvier 2025

N° 2889



## Déploiement du plan d'action du notariat en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT).

En 2025, chaque office doit disposer de sa procédure interne.

Il s'agit de répondre aux dispositions de l'article L.561-32 du Code Monétaire et Financier qui indique que « Les personnes mentionnées à l'article L. 561-2 mettent en place une organisation et des procédures internes pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme [...] ».

Le Conseil Supérieur du Notariat met à disposition des offices, des modèles que vous adapterez et personnaliserez afin qu'ils soient en conformité avec votre étude.

**Vous trouverez les différents supports proposés pour la procédure interne de votre office [via ce lien](#).** Ils sont également accessibles sur le portail REAL à la rubrique conformité/vigilance.

Deux modèles de procédure sous format word sont proposés : le premier, plus synthétique (option 1) et le deuxième, plus exhaustif (option 2). Chaque office optera pour celui qui lui semble le plus adapté compte tenu de l'organisation.

**Un tableur Excel nommé «application de la procédure interne» vous est également proposé.**

Au titre des obligations de vigilance, figure **l'évaluation et la cartographie des risques** (article L. 561-4-1du Code Monétaire et Financier).

Un outil de cartographie sous format excel volontairement simple est proposé par le CSN afin que tous les offices puissent rapidement se l'approprier et évaluer les risques de blanchiment

des capitaux de leur office. Par exemple, si votre office est régulièrement confronté à une clientèle étrangère, son risque sera élevé pour la vulnérabilité «clientèle étrangère» de la catégorie «risque client».

Je vous demande instamment d'adopter ce fichier excel pour votre cartographie afin de permettre à la Chambre de collecter les données issues des cartographies des offices de notre compagnie et d'établir notre propre évaluation des risques conformément à l'article L561.36 IV du Code monétaire et financier en notre qualité d'autorité de contrôle en matière de LCB-FT.

Vous trouverez également dans les documents élaborés par le CSN divers modèles relatifs à la déclaration par le client de l'origine des fonds, la déclaration par le client de sa qualité de bénéficiaire effectif ou encore un modèle de process pour élaborer un certificat de coutume.

Une plaquette informative à destination des clients et un modèle d'affiche vous sont également fournis.

**Je vous rappelle une nouvelle fois l'obligation de suivre le parcours digital de formation sur la LCB-FT qui explique de manière didactique les obligations règlementaires et les raisons pratiques de se doter de ces procédures.**

Cette formation est accessible [via ce lien](#) avec un compte Id.Not.

Je compte sur chacun de vous, notaires et collaborateurs, en termes de formation, de connaissance et d'utilisation des outils mis à disposition par le CSN ou les pouvoirs publics, de procédure à adopter et naturellement de vigilance à réaliser.

**Philippe FIEVET**  
Référent LCB-FT



Inscrire un collaborateur au fil d'infos

## ACTUALITÉS



### LCB-FT : Documents de communication

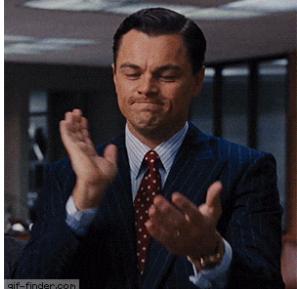
[8-plaquette-informative-sur-la-lutte-contre-le-blanchiment-format-v2.pdf](#)

[9-affiche-lcbft-a-destination-des-clients.pdf](#)



## IMPORTANT : Report AG

La prochaine assemblée générale des notaires de la compagnie initialement fixée à la date du 20 mai 2025 est reportée à la date de 22 mai 2025.



## Enquête Numérique effectuée par le CSN

Notre Cour d'appel s'est distinguée par un taux de retour exceptionnel :

Près de 70 % des offices de notre ressort ont répondu à cette enquête, contre 28,6 % en moyenne au plan national.

Merci à toutes et tous pour votre implication.

Ci-dessous la preuve en image projetée lors de la réunion des élus au CSN !

[enquete-numerique.jpg](#)



## Inscrivez-vous !

Jeudi 15 mai 2025 : **INGÉNIERIE DES DONATIONS-PARTAGES** : Clotilde GRARE-DIDIER, professeure de droit privé et co-directrice M2 droit notarial Université Paris Cité et Sara GODECHOT-PATRIS, Professeure de droit privé.

Programme en PJ et inscriptions en cliquant sur [ce lien](#) ou rendez-vous dans la rubrique Formations du Fil d'infos.

[ingenierie-de-la-donation-partage.pdf](#)



## Demande d'honorariat

Comme le prévoit l'article 27 du décret n°45-0117 du 19 décembre 1945, l'honorariat est conféré par le procureur général près la cour d'appel, après avis de la chambre des notaires.

Ainsi, la Chambre examinera prochainement la demande d'avis de la cour d'appel de Caen sur le bienfondé de la délivrance de l'honorariat à **Maître Hugues BOURDOT, ancien notaire à Le Beny-Bocage et Vire-Normandie**.

Comme il est d'usage, vous êtes invités à nous adresser, par retour, vos éventuelles observations, afin d'étayer l'examen de cette demande, en cliquant sur [ce lien](#).



## Une licence en droit par validation des acquis

La Licence en droit par validation des acquis est un parcours unique et original proposé par la Faculté Jean Monnet (Droit, Économie, Management) de l'Université Paris-Saclay.

Cette formation diplômante donne lieu, sous réserve de la réussite aux examens, à la délivrance d'une licence en droit.

**Elle s'adresse à un public de secrétaires ou de clercs de notaire non diplômés** qui souhaiteraient faire évoluer leur carrière, notamment, au sein du notariat.

L'intégration à cette licence en droit VA ne nécessite pas d'avoir de diplôme. Elle permet, en outre, de poursuivre un cursus en Master 1 avec d'excellents résultats.

L'admission est soumise à la décision de la commission de validation des acquis, se réunissant fin avril 2025.

Pour plus d'informations, [cliquez sur ce lien](#)



## Arrêté préfectoral

A télécharger ci-dessous l'arrêté préfectoral n° 2330 2024 0035 relatif à la délimitation du risque de présence de mérule dans le département de l'Orne

[orne.pdf](#)

COMMUNES NOUVELLES

## Commune nouvelle de Saint-Martin de May (14)

La commune nouvelle de Saint-Martin-de-May, constituée des communes de May-sur-Orne et Saint-Martin-de-Fontenay, a été créée par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2024.

- sur le plan civil : la création de la commune nouvelle est effective à la date d'entrée en vigueur spécifiée dans l'arrêté de fusion pris par le préfet, à savoir le 1er janvier 2025.

- sur le plan fiscal : conformément au III de l'article 1638 du CGI seuls les arrêtés de fusion pris avant le 1er octobre de l'année N produisent leurs effets dès le 1er janvier N+1. Ainsi, l'arrêté de création étant pris à la date du 19 décembre 2024, la commune nouvelle de Saint-Martin-de-May ne sera pris en compte dans les applicatifs de la DGFiP qu'à compter du 1er janvier 2026, le procès-verbal de fusion des communes de Saint Martin de Fontenay et de May-sur-Orne rédigé par les services du cadastre ne pouvant pas être déposé avant octobre 2025.

Dans l'attente, les notaires devront continuer à identifier les immeubles comme étant sur ces deux anciennes communes, lorsque leurs actes comporteront des biens sur l'une ou l'autre. En effet, compte tenu de la mention du nom de l'ancienne commune dans les extraits cadastraux modèle 1, ce nom devra

également figurer dans les références cadastrales de l'immeuble mentionnées dans les actes déposés pour publication au fichier immobilier.

En conséquence, à compter du 1er janvier 2025 :

- les actes déposés ne faisant référence qu'à la nouvelle commune de Saint-Martin-de-May (inconnue des applicatifs DGFIP) et ne permettant pas d'identifier les biens appartenant à l'une ou l'autre des communes historiques ne pourront pas être publiés en l'état au fichier immobilier et feront par conséquent l'objet d'un refus dans les conditions habituelles avec frais, LR et AR ;
- les actes déposés faisant référence à la commune nouvelle de Saint-Martin-de-May mais précisant la commune historique auquel le bien est rattaché (Saint Martin de Fontenay ou May sur Orne) ne feront pas l'objet d'un refus.



## Bulletin du Cridon

Bulletin n° 1-2 du CRIDON de PARIS du 1er - 15 janvier 2025.

[bulletin-20250115.pdf](#)



## Déclaration LSN RC - Plateforme DECAN

Pour effectuer vos déclarations de sinistre en ligne, [en cliquant sur ce lien](#).

## CLÉS REAL

**29**  
JANV.

[S'inscrire](#)

**26**  
FÉVR.

[S'inscrire](#)

**12**  
MARS

[S'inscrire](#)

**02**  
AVRIL

[S'inscrire](#)

**23**  
AVRIL

[S'inscrire](#)

# FORMATIONS



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de formation**

## Janvier

**28**

RECUL DU TRAIT DE COTE

## Mars

**13**

ACTUALITÉ JURIDIQUE AVEC LES CONSULTANTS en visioDU CRIDON DE PARIS

**17 - 18**

TOUR D'HORIZON DES PRINCIPALES DIFFICULTES PRATIQUES RENCONTREES EN MATIERE DE PLUS-VALUES IMMOBILIERES rencontrées en matière de plus-values immobilières

## Avril

**25**

FAIRE FACE AUX INCAPACITÉS : DÉTECTIONS, OUTILS ET SOLUTIONS

**29**

SCI, SARL DE FAMILLE, HOLDING : LES MODES DE DÉTENTION DU PATRIMOINE FAMILIAL

## Mai

**15**

INGÉNIERIE DE LA DONATION-PARTAGE

## Juin

**05**

ACTUALITÉ DES RECTIFICATIONS FISCALES EN SUCCESSION ET DONATIONS

**11**

LES SUCCESSIONS INTERNATIONALES

06

ACTUALITÉ DES  
RECTIFICATIONS FISCALES EN  
TVA IMMOBILIÈRE



Accédez à votre wishlist

## CVTHÈQUE

Clerc rédacteur

14

Clerc rédacteur

50

Clerc rédacteur

secteur CHERBOURG

Assistante

CAEN

Alternance BTS CJN

14

2025-2027

Alternance BTS Gestion de la PME

14

Rentrée septembre 2025

# ARRÊTÉS ET DÉLIBÉRATION

CHERBOURG-EN-COTENTIN

CHERBOURG-EN-COTENTIN

## AGENDA DES ÉLUS

27  
JANV.

Réunion du Conseil d'administration de la Caisse régionale de garantie des notaires.

Réunion des membres du Comité technique régional de contentieux.

Réunion des membres du bureau de l'association de jumelage avec le notariat togolais.

## SUCCESSIONS

### Calvados :

HARANG PATRICK  
ROULLIER JOCELYNE  
MOISAN YVETTE  
LAVARAGUE Jean  
MALO FREDERIC  
BERTRAND SYLVAIN  
HEREL BERNARD  
DUPLESSIS PATRICE  
PILLON JANINE  
VASNIER CYRILL  
MOREL NATHALIE  
PALETTE BOULLENGER CHRISTIAN  
MAUGER SEBASTIEN  
THOMAS JEAN PIERRE  
GATIEN MARTINE  
GODEFROY Catherine

### Manche :

VALLEY MARYVONNE  
HESLOT JAMES  
DELOUYE JULIEN  
MESMIN GERARD  
MAGRIN René  
GROULT ALAIN  
LECOEUR Bruno  
POISNEL ANDREE  
VALERY Emmanuel  
FOSSET Frederic

### Orne :

DE SAINT GUILHEM SEBASTIEN  
PAUL HENRI  
CHAPON Claude  
GUERIN CHANTAL

BATARD GUILAINE  
HAMON THIERRY  
THOMAS JEAN PIERRE  
JORET PASCAL  
DUBOURGUAIS MICHEL  
DEVEAUX BERNARD  
VANDEN BERGHE PHILIPPE  
DOMIN Anthony Luc Benoît David  
BARBEY MARIE ANTOINETTE  
TREMAUVILLE STEPHANE  
FLAMBARD Simonne  
MIGUET ÉPOUSE BARRIER  
Marie-Josèphe  
BARBEY MARIE ANTOINETTE  
LECARPENTIER Jeannine  
Marguerite Albertine  
PINEAU Paul  
LETAILLEUR Monique  
TESSON ANDRE  
BOYER NÉE EUDES Claire  
SPILLER Marc

**Autres :**

DANGER Philippe  
KUNKEL Jacques  
MOULIN Edmond  
LEPETIT Gilbert, camille, serge,  
gabriel  
MARDAN DANA



[Voir les fils d'infos précédents](#)

[Se désabonner](#)